



## Commission Régionale de l'Arbitrage Section Administrative

### Procès-Verbal N°1

Réunion en visioconférence du 30 juillet 2022

Participants : M. Y. LE BIVIC – B. CYPRIEN - B. DELORME

En application des directives édictées par la Commission Fédérale Médicale, la Section rappelle aux arbitres que le nombre maximum de matchs autorisés est limité à DEUX pour la période allant du samedi matin au lundi soir.

#### I. COURRIERS

##### 1. LIGUE-DISTRICT

**Courriel du 5 juillet 2022 de la Commission Départementale de l'Arbitrage du District de Seine et Marne.**

La Section prend note de ce mail.

##### 2. ARBITRES

Courriel du 5 juillet 2022 de M. BATISTA William.

Courriel du 5 juillet 2022 de M. OKUR Alexandre.

Courriel du 15 juillet 2022 de M. CHERAIET Tarek.

Courriel du 16 juillet 2022 de Mme SUIRE Emma.

Courriel du 27 juillet 2022 de M. NEY Claude.

**La Section prend note de ces différents courriers.**

**Courriel du 7 juillet 2022 de M. Brahim EL HOR**, arbitre R2, qui sollicite un changement de catégorie (de R2 à Foot Diversifié) pour la saison à venir.

**La Section prend acte de ce souhait et accède à cette demande.**

**Courriel du 8 juillet 2022 de M. Rawan IOANCA**, ex-arbitre R3, qui sollicite une reprise d'activité pour la saison à venir.

La Section,

Considérant que M. Rawan IOANCA n'a pas procédé au renouvellement de son dossier pour l'exercice 2021/2022 et n'a, d'autre part, n'a sollicité aucun « congé sabbatique » ni indiqué une quelconque indisponibilité médicale,

Considérant par ailleurs que M. Rawan IOANCA a été remis à la disposition de son district en date du 18 novembre 2021 (Procès-Verbal de la Commission Régionale de l'Arbitrage N°2),

Par ces motifs

**Invite M. Rawan IOANCA à se rapprocher du district des Hauts de Seine pour cette reprise de fonction.**

**Copie de cette décision à la Commission Départementale de l'Arbitrage du district des Hauts de Seine.**

**Courriel du 8 juillet 2022 de M. Mohamed ZIOUCHE**, arbitre DFD.  
**La Section transmet ce courriel à la Commission d'Application du Statut de l'arbitrage.**

**Courriel du 8 juillet 2022 de M. Baris OZTURK**, arbitre R3 stagiaire, qui sollicite un changement de catégorie (de R3 stagiaire à AAR2 stagiaire) pour la saison à venir.  
**La Section prend acte de ce souhait et accède à cette demande.**

**Courriel du 11 juillet 2022 de M. Christian MOUZARD**, arbitre AAR2, qui nous avise de sa cessation d'activité à l'issue de la saison 2022/2023.

**La Section prend note de ce courriel et remercie Christian MOUZARD de cette information lui permettant, d'ores et déjà, d'optimiser ses classements de l'exercice à venir.**  
**Elle l'informe également qu'à la suite de cette décision, il ne sera pas observé cette saison mais qu'il est tout de même tenu à la réussite des tests d'avant-saison afin d'être désignable.**

**Courriel du 18 juillet 2022 de M. Aness NOUADER**, arbitre JAR.  
**La Section transmet ce courriel à la Commission d'Application du Statut de l'arbitrage.**

**Courriel du 18 juillet 2022 de M. Smail SEMSOUN.**  
**La Section transmet ce courriel au Conseiller Technique Régional de l'Arbitrage pour suite à donner.**

**Courriel du 28 juillet 2022 de M. Sofiane AIT TAHAR**, arbitre AD1 du district du Val d'Oise qui sollicite une nomination de niveau Ligue.

**La Section informe cet arbitre que seul, son district d'appartenance peut proposer sa candidature et l'invite à se rapprocher de sa Commission Départementale de l'Arbitrage pour une potentielle accession.**

**Elle transmet une copie de cette décision à la Commission Départementale de l'Arbitrage du district du Val d'Oise pour suite à donner.**

### **3. OBSERVATEURS**

**Courriel du 4 juillet 2022 de M. Azeddine NASLA**, qui propose ses services au titre d'observateur des arbitres assistants.

**La Section accepte cette demande et transmet cette candidature pour validation à la Commission Régionale de l'Arbitrage plénière avec avis favorable.**

**Communication du 4 juillet 2022 de M. Lionel MAZURIER**, qui nous informe de son impossibilité d'assumer la fonction d'observateur pour la saison à venir.

**La Section prend note de cette information.**

**Courriel du 5 juillet 2022 de M. Patrick COURET**, qui nous informe de son impossibilité d'assumer la fonction d'observateur pour la saison à venir.

**La Section prend note de cette information.**

**Courriel du 5 juillet 2022 de M. Claude RUNAVOT**, qui nous informe de sa cessation d'activité d'observateur pour la saison à venir.

**La Section prend note de cette information.**

## **II. SITUATION DES EFFECTIFS**

### **1. DEMISSIONS**

**Courriel du 5 juillet 2022 de M. Emilien ROMASKA**, arbitre JAR, qui nous avise de sa démission à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La Section en prend note et remercie Emilien ROMASKA pour les services rendus à l'arbitrage francilien.**

**Courriel du 8 juillet 2022 de M. Erwann DERRADJI**, arbitre JAR, qui nous avise de sa démission à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La Section en prend note et remercie Erwann DERRADJI pour les services rendus à l'arbitrage francilien.**

**Courriel du 8 juillet 2022 de M. Hakim JEBBADI**, arbitre R2, qui nous avise de sa démission à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La Section en prend note et remercie Hakim JEBBADI pour les services rendus à l'arbitrage francilien.**

**Courriel du 18 juillet 2022 de Mme Gladys NAMRIT**, arbitre Féminine qui nous avise de sa démission à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La Section en prend note et remercie Gladys NAMRIT pour les services rendus à l'arbitrage francilien**

**Courriel du 27 juillet 2022 de M. Ovidiu TRIFAN**, arbitre R1 qui nous avise de sa cessation d'activité dans la catégorie Futsal à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

**La Section en prend note et informe M. Ovidiu TRIFAN qu'il perd le titre d'arbitre de Ligue « catégorie Futsal » à compter de cette date.**

## 2. MUTATIONS

**Courriel du 5 juillet 2022 de M. Guénohé VIGOUROUX**, arbitre en provenance de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, qui sollicite son rattachement à notre Ligue.

**La Section lui réclame son adresse de résidence en Ile de France et demande le transfert de son dossier à sa Ligue d'origine. A réception de ces documents et du renouvellement de sa licence, M. Guénohé VIGOUROUX sera intégré à la catégorie R1 Promotionnel.**

**Courriel du 7 juillet 2022 de M. Houari ABID**, arbitre qui sollicite le transfert de son dossier à la Ligue de Nouvelle-Aquitaine.

**La Section constatant que M. Houari ABID a pris attache avec sa nouvelle ligue transfère son dossier à cette dernière.**

**Courriel du 12 juillet 2022 de M. David PAVAN**, arbitre en provenance de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, qui sollicite son rattachement à notre Ligue.

**La Section l'invite à procéder à l'établissement de son dossier et demande le transfert de son dossier à sa Ligue d'origine. A réception de ces documents et du renouvellement de sa licence auprès de son club, M. David PAVAN sera intégré à la catégorie R3 Promotionnel.**

**Courriel du 12 juillet 2022 de M. Juba ASMA**, arbitre en provenance de la Ligue de Nouvelle-Aquitaine, qui sollicite son rattachement à notre Ligue.

**La Section l'invite à procéder à l'établissement de son dossier et demande le transfert de son dossier à sa Ligue d'origine. A réception de ces documents et du renouvellement de sa licence auprès de son club, M. Juba ASMA sera intégré à la catégorie R3 Promotionnel.**

**Courriel du 18 juillet 2022 de M. Imran ZOUINA**, arbitre qui sollicite le transfert de son dossier à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes.

**La Section invite M. Imran ZOUINA à prendre attache avec sa nouvelle ligue. Son dossier sera transféré à cette dernière dès qu'elle en fera la demande.**

**Courriel du 20 juillet 2022 de M. Lucas CUADRA**, arbitre qui sollicite le transfert de son dossier à la Ligue de Méditerranée.

**La Section prend acte du contact pris entre M. Lucas CUADRA et sa nouvelle ligue, transmet son dossier à cette dernière.**

## 3. CONGES SABBATIQUES

**Courriel du 5 juillet 2022 de M. Kévin DRAGON-REVELANT** sollicitant un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 pour des raisons personnelles.

**La section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier dans les délais requis.**

M. Kévin DRAGON-REVELANT ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de RC Arpajonnais (552500).**

**Courriel du 12 juillet 2022 de M. Marouane BOUKSARA** sollicitant un congé sabbatique pour la saison 2022/2023 pour des raisons personnelles.

**La Section accède à cette demande. Cette dernière ne sera effective qu'après le renouvellement de son dossier dans les délais requis.**

M. Marouane BOUKSARA ne pourra pas effectuer le nombre de matchs minimum requis au statut de l'arbitrage (15 matchs). Il lui appartient de se rapprocher de la Section avant le 15 mai 2023 afin de lui notifier ses intentions pour la saison 2023/2024.

**La Section transmet une copie de la présente information au club de CSM Rosny sur Seine (518241).**

#### 4. DESIGNATIONS-CORSE

**Comme chaque saison et afin de satisfaire aux obligations de désignations sur les rencontres du groupe de N3 Corse-Méditerranée, les désignations pour la période du 27 aout au 31 octobre 2022 sont les suivantes :**

Date	Heure	Jour	Equipe recevante	Equipe visiteuse	Arbitre
27/08/2022	18H	Samedi	Gfc Ajaccio	Es Cannet-Rocheville	<b>LALBIE Bastien</b>
27/08/2022	18H	Samedi	Fc Balagne	Olympique Marseille	<b>DANGLADE Guillaume</b>
03/09/2022	18H	Samedi	Corte	Istres Football Club	<b>BOULANGER Maxime</b>
03/09/2022	18H	Samedi	Ajaccio Ac	Ogc Nice	<b>MUZELLE David</b>
17/09/2022	18H	Samedi	Gfc Ajaccio	Marignane G.C.B. Fc	<b>KEITA Alexandre</b>
16/10/2022	15H	Dimanche	Gallia C. Lucciana	Marignane G.C.B. Fc	<b>RIGA Théo</b>
22/10/2022	18H	Samedi	Ajaccio Ac	Euga Ardziv	<b>HADJADJ Michaël</b>

#### 5. HONORARIAT

**Demandes de renouvellement de carte d'arbitre Honoraire de :**

M. BREUIL Robert – Courriel du 18/07/22

**La Section transmet ces demandes au Comité de Direction avec avis favorable**

## II. COMMUNICATION AVEC LA C.R.A.

### 1. Communication règlementaire avec la C.R.A. et/ou le service Arbitrage

L'adresse Courriel à utiliser est : [arbitres@paris-idf.fff.fr](mailto:arbitres@paris-idf.fff.fr)

C'est l'adresse de messagerie générique (la porte d'entrée officielle) pour toute question ou demande officielle d'un arbitre.

Une question posée à un référent reste dans le cadre de la relation arbitre / référent.

Le référent pourra s'il le juge nécessaire par la suite saisir la Commission ou le C.T.R.A.

### 2. Communication règlementaire avec les Commissions sportives (Statuts et Règlements, Discipline, Terrains, Commission Régionale d'Appel, etc....).

La saisie des rapports à destination des commissions est OBLIGATOIRE via votre « portail des officiels ».

Le délai de saisie ou d'envoi des rapports (pour les rares compétitions ou situations où la saisie est impossible) est de 48 heures maximum après le match afin que les Commissions puissent juger avec toute la célérité possible.

Uniquement dans ce cas, l'adresse Courriel à utiliser est : [rapport@paris-idf.fff.fr](mailto:rapport@paris-idf.fff.fr)

### 3. Documents administratifs

Ils sont disponibles dans la rubrique " **DOCUMENT**" de votre espace « portail des officiels » :

Fiche d'absence à une rencontre,  
Fiche de dé convocation,  
Fiche de non-paiement des indemnités d'arbitrage,  
Fiche de remboursement arbitre,  
Rapport d'arbitrage.